

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2016

Publication : 24/11/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 10 - 085

Décision 2 : L'attribution du marché relatif à l'acquisition des tenues de service et d'intervention (TSI) pour le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le 9 juin 2015, le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire a signé la convention constitutive du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est. Ce groupement constitué de l'ensemble des SDIS de la Région Rhône-Alpes Auvergne (soit 12 membres) s'inscrit dans un objectif de standardisation et de mutualisation et permet le partage des bonnes pratiques et l'amélioration des conditions d'acquisition des matériels et des articles d'habillement.

Le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour lancer le marché d'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) objet du présent rapport.

Ce marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et la consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique, sans minimum ni maximum pour la durée du marché.

La quantité estimative annuelle prévisionnelle non contractuelle pour l'ensemble des membres du groupement est de 16 600 pantalons et 8 900 vestes. Ce qui représente une estimation annuelle non contractuelle de 1 000 000 € HT.

Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants:

Critère 1 : Prix des prestations au regard du bordereau de prix unitaire (pondération : 40 %).

Critère 2 : Valeur technique (pondération : 60 %)

Ce critère sera apprécié au regard de :

- La qualité de confection de l'ensemble et des accessoires (15 points)
- Le comportement des effets après 5 cycles de lavage et séchage (15 points)
- Les caractéristiques techniques (12 points)
- L'aspect esthétique général (10 points)
- L'ergonomie (8 points)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 octobre 2016 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer le marché relatif à l'acquisition des tenues de service et d'intervention (TSI) pour le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité sud-est, avec la Société VTN SAS sise 178 Rue du Vernay – 74 440 TANINGES.

Article 2 :

Dans l'hypothèse où la Société visée à l'article 1 ne fournirait pas les justificatifs de sa candidature dans les délais impartis, le candidat classé immédiatement après (conformément à la décision de la commission d'appel d'offres) sera sollicité pour produire ses justificatifs et se verra attribuer le marché le cas échéant. Si nécessaire, cette procédure sera reconduite tant qu'il subsistera des offres recevables.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161110-16-10-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2016

Publication : 24/11/2016


Bernard PHILIBERT